



## **COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

**DELIBERATION N° 230725 \_003**

### **OBJET : FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DIRECTE AUX COMMERCES AVEC POINT DE VENTE**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE VINGT-CINQ JUILLET** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

**Absents ayant donné procuration** : Jeanine RONGERE à Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO à David BOURKAIB - Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE à Annie CHAPUIS - Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL à Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

**Absent excusé** : Gérard HAEGY

**Secrétaire élu pour la session** : Michel NEEL

Vu la délibération n°1511 de l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du SRDEII ;

Vu la délibération n°2018.010.28.02 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Forez Est en date du 28 février 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente ;

Vu la délibération n°180920\_004 du 20 septembre 2018 de la commune de Chazelles-sur-Lyon, portant approbation d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques pour les commerçants et artisans en complément des aides versées par la Communauté de Communes Forez-Est ;

Vu la délibération n°220118\_006 du 18 janvier 2022 portant approbation de l'avenant de prolongation à la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la délibération n°221115\_011 du 15 novembre 2022 approuvant le renouvellement de la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CCFE et la commune de Chazelles-sur-Lyon,

Vu l'avis favorable du comité d'instruction en date du 5 juin 2023,

Monsieur NÉEL, 1<sup>er</sup> adjoint présente à l'assemblée les dossiers de demande de subvention suivants :

- ML Coiffure, représentée par Mme Maud CHARRETON – 6 rue St Roch, a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux de réhabilitation des murs, du mobilier et de l'enseigne dans le cadre de la reprise d'un salon de coiffure. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 7 651 € HT. Le montant des dépenses éligibles retenu est de 7 618 € HT.

Subvention sollicitée auprès de la commune : 762 €  
Subvention sollicitée auprès de la CCFE : 762 €  
Subvention sollicitée auprès de la Région : NEANT.

- La Maison Bleue, représentée par Mme Mireille VORON – 1 Allée de la Châtelaine, a déposé un dossier de demande de subvention pour des travaux d'électricité de vidéosurveillance et acquisition de matériel dans le cadre de la création d'un café librairie biscuiterie. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 17 096 € HT. Le montant des dépenses éligibles retenu est de 17 096 € HT.  
Subvention sollicitée auprès de la commune : 1 710 €  
Subvention sollicitée auprès de la CCFE : 1 710 €  
Subvention sollicitée auprès de la Région : 3 419 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

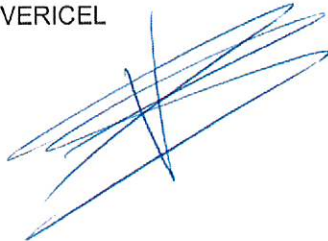
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier les subventions attribuées par la commune de Chazelles-sur-Lyon dans le cadre du dispositif "Aides aux commerces, artisans et services avec point de vente" aux entreprises "ML coiffure" et "La Maison Bleue".

-----

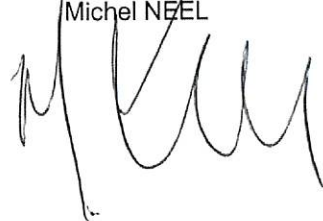
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,  
Michel NEEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230725-230725\_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

Publication : 31/07/2023

